



Commune de Callian

PLU

Plan Local d'Urbanisme

Révision



4.c. Liste des éléments du paysage bâti ou naturel

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2024, approuvant les dispositions de la Révision Générale du Plan Local d'Urbanisme

PLU prescrit le 31 juillet 2008

PLU arrêté le 4 juin 2012

PLU approuvé le 19 février 2013

Modification n°1 approuvée le 23 mai 2016

Révision PLU approuvée le 23 septembre 2024

ELEMENTS DU PAYSAGE BATI OU NATUREL

N°	Nom	Prescriptions spécifiques
Puits/Cascades/Abreuvoirs/Lavoirs/Fontaines		
P1	Fontaine de la mairie	Fontaine à préserver dans son ensemble. Les éléments liés à l'usage d'origine de la construction doivent être préservés et mis en valeur. Interdiction de démolir
P2	Fontaine de la Tour de l'Horloge	
P3	Cascade Place Honoré Bourguignon	Cascade à préserver. Les éléments liés à l'usage d'origine de la cascade mise en service aux environs de 1875 doivent être préservés. Interdiction de démolir.
P4	Abreuvoir Grand Rue	Abreuvoir à préserver. Les éléments liés à l'usage d'origine de la construction doivent être préservés et mis en valeur. Interdiction de démolir
P5	Lavoir Saint Roch	Lavoir à préserver. Les éléments liés à l'usage d'origine de la construction (bassin, toiture, piliers,..) doivent être préservés et mis en valeur. Interdiction de démolir
P6	Fontaine de la rue du Vallat	Fontaine à préserver dans son ensemble. Les éléments liés à l'usage d'origine de la construction doivent être préservés et mis en valeur. Interdiction de démolir
P7	Fontaine de l'impasse des Muets	
P8	Fontaine de la rue du Terronnier	
P9	Fontaine de la rue du Portaron	
P10	Fontaine de la rue de la Placette	
P11	Puits au Touos du Puits du Neuf	Puits à préserver dans son ensemble. Les éléments liés à l'usage d'origine de la construction doivent être préservés et mis en valeur. Interdiction de démolir.
P12	Puits du Graous	
P13	Puits des Queinières	
P14	Puits, source, chute d'eau de la Plaine des Moulins	
P15	Fontaine et Lavoir du Thoron	Fontaine et Lavoir à préserver. Les éléments liés à l'usage d'origine de la construction doivent être préservés et mis en valeur. Interdiction de démolir.
P16	Fontaine et Lavoir de la Gacherelle	
P17	Fontaine communale de la Ricardenque	Fontaine à préserver dans son ensemble. Les éléments liés à l'usage d'origine de la construction doivent être préservés et mis en valeur. Interdiction de démolir.
P18	Lavoir et source au secteur Fontaine de la Ricardenque	Fontaine et Lavoir à préserver. Les éléments liés à l'usage d'origine de la construction doivent être préservés et mis en valeur. Interdiction de démolir.
P19	Lavoir de Tata Léonie	Lavoir à préserver. Les éléments liés à l'usage d'origine de la construction (bassin, toiture, piliers,..) doivent être préservés et mis en valeur. Interdiction de démolir
Statues/Ornements/Eléments de façades		
P20	Plaque Cochon, rue du Château	Plaque et/ou blason à préserver. Interdiction de démolir
P21	Plaque Hurle-vents, rue du Château	
P22	Plaque et blason, Cour du Château	
P23	Gargouilles, descente de la rue de Lyle	Eléments architecturaux à préserver. Interdiction de démolir
P24	Plaque avec coquillages, rue de Lyle	Plaque et/ou blason à préserver. Interdiction de démolir
P25	Statues précolombiennes, descente rue de Lyle	Eléments architecturaux à préserver. Interdiction de démolir
P26	Blason sur une marche, Montée de la chapelle	Plaque et/ou blason à préserver. Interdiction de démolir
P27	Blason avec poissons, Montée de la chapelle	
P28	Blason sur la façade de la Taupinière, rue de la Placette	
P29	Blason avec oiseaux, rue du Collet	
P30	Enseigne Boulangerie, rue Longue	Enseigne à préserver. Interdiction de démolir.
P31	Blason avec 3 étoiles, rue du Vallat	Plaque et/ou blason à préserver. Interdiction de démolir
P32	Enseigne Singer, rue Saint-Roch	Enseigne à préserver. Interdiction de démolir.
P33	Cadran solaire, rue du Terronnier	Cadran à préserver. Interdiction de démolir.
P34	Blason, rue de la Calade	Plaque et/ou blason à préserver. Interdiction de démolir

P35	Blason et clé, rue de Lyle	
P36	Blason tête, rue de Lyle	
P37	Blason, place de la mairie	
P38	Enseigne, rue de la Ramade	Enseigne à préserver. Interdiction de démolir.
Divers		
P39	Tour de Garde du Pradon et Donjon	La tour de garde doit être préservée dans sa structure actuelle. Interdiction de démolir ou de porter atteinte à cet édifice. Le pigeonnier doit être préservé dans sa structure actuelle
P41	Tombeaux Goerg	Les tombeaux doivent être préservés. Interdiction de démolir.
P42	Clocher de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption	Préservation du clocher. Restauration à l'identique du clocher avec toit de tuiles vernissées aux couleurs vives. Interdiction de démolir ou de modifier l'aspect du clocher.
P43	Banc, rue de la Barricade	Banc à préserver. Interdiction de démolir.
Portes, Placettes, Façades		
P44	Porte, 2 Grand Rue	Anciennes portes à préserver, éléments à conserver ou à mettre en valeur (boiseries, ferronneries, forme et dimension de l'encadrement, pierres apparentes,..)
P45	Porte, 7 Grand Rue	
P46	Porte, 8 Grand Rue	
P47	Porte, 10 Grand Rue	
P48	Porte, 13 Grand Rue	
P49	Porte, 14 Grand Rue	
P50	Porte, 1 Rue Saint Roch	
P51	Porte, 3 Rue Saint Roch	
P52	Porte, 3 Rue du Vallat	
P53	Porte, 6 Rue du Vallat	
P54	Porte, 7 Rue du Vallat	
P55	Porte, 11 Rue du Vallat	
P56	Porte, 13 Rue du Vallat	
P57	Porte, 15 Rue du Vallat	
P58	Porte, 17 Rue du Vallat	
P59	Porte, 18 Rue du Vallat	
P60	Porte, 19 Rue du Vallat	
P61	Porte, 27 Rue du Vallat	
P62	Porte, 29 Rue du Vallat	
P63	Porte, 31 Rue du Vallat	
P64	Porte, 33 Rue du Vallat	
P65	Porte, 37 Rue du Vallat	
P66	Porte ; 11 Rue des Muets	
P67	Porte entre croisement rue des Muets et rue du Terronnier	Anciennes portes à préserver, éléments à conserver ou à mettre en valeur (boiseries, ferronneries, forme et dimension de l'encadrement, pierres apparentes,..)
P68	Porte, 2 Rue du Terronnier	
P69	Porte, 3 Rue du Terronnier	
P70	Porte, 5 Rue du Terronnier	
P71	Porte, 6 Rue du Terronnier	
P72	Porte, Rue du Terronnier	
P73	Porte, 7 Rue du Terronnier	
P74	Porte, 11 Rue du Terronnier	
P75	Porte, 13 Rue du Terronnier	
P76	Porte, 15 Rue du Terronnier	
P77	Porte en face du 17 Rue du Terronnier	
P78	Porte, 12 Rue de la calade	
P79	Porte, 4 Montée de la chapelle	
P80	Porte, 6 Montée de la Chapelle	
P81	Porte, 16 Montée de la Chapelle	
P82	Porte, 10 Rue de la Chapelle	
P83	Porte, 2 Rue de la Barricade	

P84	Porte, 4 Rue du Portaron	Placettes à préserver.
P85	Porte, Rue du Portaron	
P86	Placette de la rue Longue	
P87	Placette de la rue Longue Bis	
P88	Placette de la rue du Haut Four	Anciennes portes à préserver, éléments à conserver ou à mettre en valeur (boiseries, ferronneries, forme et dimension de l'encadrement, pierres apparentes,..)
P89	Porte, Vestige Rue du Collet	
P90	Porte, Château	
P91	Porte, 1 Cour du Château	
P92	Porte, 2 rue Longue	
P93	Porte, 11 rue Longue	
P94	Porte, 15 rue Longue	
P95	Porte, 19 rue de la Ramade	Préservation de la façade principale du bâtiment. Eléments à conserver et mettre en valeur : pierres apparentes (RDC), formes et dimensions des ouvertures, alignement et encadrement des ouvertures.
P96	Façade à côté du 14 rue de Lyle	
P97	Porte, 3 rue de Lyle	
P98	Porte, 6 rue du Bas Four	Anciennes portes à préserver, éléments à conserver ou à mettre en valeur (boiseries, ferronneries, forme et dimension de l'encadrement, pierres apparentes,..)
P99	Porte, 1 Place St Antoine	
CABANONS		
P100	Cabanon, les Bas Adrechs	Réhabilitation des caractéristiques structurelles du bâtiment. Respecter et mettre en valeur les caractéristiques architecturales du bâtiment, mettre en œuvre des matériaux et des techniques permettant de conserver ou de restituer l'aspect d'origine du bâtiment. Assurer aux espaces libres situés aux abords immédiats du bâtiment un traitement de qualité, approprié à ses caractéristiques architecturales.
P101	Cabanon, les Adrechs des Baumettes	Réhabilitation des caractéristiques structurelles du bâtiment. Respecter et mettre en valeur les caractéristiques architecturales du bâtiment, mettre en œuvre des matériaux et des techniques permettant de conserver ou de restituer l'aspect d'origine du bâtiment. Assurer aux espaces libres situés aux abords immédiats du bâtiment un traitement de qualité, approprié à ses caractéristiques architecturales.
P102	Cabanon, Rey de Siagne	
P103	Cabanon, Les Adrechs du Deffens	
P104	Cabanon, Fontenouille	
P105	Cabanon, Marestruc	
P106	Cabanon, les Graous	
P107	Cabanon, Plan de la Grande Vigne	
P108	Cabanon, Touos Aussel	
P109	Cabanon, Les Adrechs d'Enginavay	
P110	Cabanon, Touos du Puits à Caillou	
P134	Cabanon, chemin Jean Paul	
VESTIGES		
P111	Ancien Hospice Lérinien	Les éléments liés à l'usage d'origine des constructions doivent être préservés et/ou restaurés. Interdiction de démolir
P112	Bassins de Rouissage	
P113	Sarcophages Gallo-Romains	
P114	Villa Avès et son jardin	
P116	Borie	
P117	Moulin, les Chenevières	
P118	2 Moulins, Les Plaines des Moulins	
PONTS, GUES, AQUEDUC		
P119	Pont de Cézaire	Les éléments liés à l'usage d'origine des constructions doivent être préservés et/ou restaurés. Interdiction de démolir.
P120	Pont du Rey de Siagne	
P121	Pont de Tuve	
P122	Pont route de Mons	
P123	Pont des Mourgues	
P124	Pont de Ricardenque	
P125	Gué de la Camiole	
P126	Aqueduc Mont Fréjus	
P133		

OLIVERAIES, ARBRES REMARQUABLES		
P127	Oliveraie en restanques, Les Bas Adrechs	Préservation de l'oliveraie dans son ensemble. Gestion et entretien des arbres. Restanques à protéger, murs à consolider. Reconstruction à l'identique.
P128	Oliveraie, Les Touos Vignon	
P129	Oliveraie, Les Queinières	
P130	Chênes centenaires, Chemin des Oliviers	Arbres à conserver et à entretenir. Coupe et abattage interdits sauf pour raison majeure de sécurité.
P131	Arbres centenaires, Le Bas Deffens	
P132	Chêne centenaire, notre Dame des roses	
P135	Chêne remarquable, chemin Jean Paul	